

Formation certifiante de Professionnel en droit collaboratif PARIS



Mercredi 27 - jeudi 28 janvier 2016, module 1 (15h)
Lundi 8 – mardi 9 février 2016, module 2 (15h)

Depuis le 1^{er} avril 2015, vous devez proposer une tentative amiable de résolution des différends (MARD) à justifier pour introduire une action en justice qui ne renvoie pas vos clients en médiation/conciliation préalable.

Le droit collaboratif est la meilleure solution à proposer à vos clients

Qu'est ce que c'est ?

Une méthode,
un cadre, un processus
de négociation créé par un avocat
américain qui vous garantit 85%
de succès si vous l'appliquez

Pourquoi ?

Une compétence certifiée
valorisante pour préparer et ac-
compagner vos clients en con-
cluant un acte d'avocat **évitant**
un recours aux Mard sans vous.

Comment ?

Par un centre de formation déclaré
D.Lopez-Eychenié, médiateur, post-
graduate de médiation avec mention et
B. Bogucki, avocats, professionnels colla-
boratifs, formateurs formés par l'IACP* :
« Training for trainers »,
Sophie Percebois, psychologue, forma-
trice spécialisée en gestion des conflits,
Sylvie Laudén, avocat, coach certifié en
dév. Personnel entreprise Panthéon Assas

Comment finalement ?

Apprentissage interactif d'une mé-
thode, d'un processus et de toutes
techniques de communication, de
négociation, de psychologie du con-
flit avec de nombreux exercices pra-
tiques et jeux de rôles, analyse de la
pratique et supervision par groupe
de 2 et 4

A partir de 16 jusque
20 personnes maximum

IACP : International Academy of Collaborative Professionals

Courriel: contact@adpci.org – Site: www.adpci.org - <https://twitter.com/ADPCI>

Association déclarée à la Préfecture du Nord régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siret : 80799837200013 - déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 31590878559 auprès du préfet de région de Nord

10 rue du chemin de fer 59100 ROUBAIX – Tél: 03 20 22 34 28 – Fax: 03 20 22 49 50

Crédit du Nord – IBAN: FR 76 3007 6028 7334 5711 0020 066 – BIC: NORDFRPP



Bulletin d'inscription 2016
Ville programmée: Paris
Maison du Barreau, salle Monnerville
(minimum 16 participants et maximum 20)
Horaires : 9h30-12h30 – 13h30-18h30

Veuillez cocher la case correspondante.

Tarif nets de taxes 1 session : Tarif adhérent 290 € ☐ Tarif non adhérent 340 € ☐

Tarif préférentiel 2 sessions : Tarif adhérent 550 € ☐ Tarif non adhérent 650€ ☐.

Ce tarif comprend les supports.

La formation rentre dans les critères de la formation continue avocat et est éligible au FIFPL et Actalians pour 15 heures/session soit 30h.

Le montant préférentiel adhérent vous sera appliqué sous réserve du paiement simultané de la cotisation annuelle valant en décembre pour 2015/2016 de 140 euros qui comprend l'adhésion à la fédération européenne des associations de droit collaboratif (ENCP) et tous autres avantages sur www.adpci.org

Nom Prénom :

Profession :

(Barreau)

Adresse de facturation :

Tel mobile de préférence :

Courriel de préférence nominatif :

Joindre votre paiement à l'ordre de l'ADPCI par chèque ou par virement (Crédit du Nord – IBAN: FR 76 3007 6028 7334 5711 0020 066 – BIC: NORDFRPP) et **envoi de ce bulletin mail préalable au plus tard le 11 janvier**. Les inscriptions sont reçues dans l'ordre des paiements.

L'ADPCI se réserve la possibilité d'annuler la formation en deçà du minimum de participants indiqué ou de paiements reçus dans ce délai. Toute demande d'annulation doit être faite par fax au 03 20 22 49 50 ou par mail : contact@adpci.org, dans un délai maximal de 8 jours ouvrables avant la date du début de la formation.

Courriel: contact@adpci.org – Site: www.adpci.org - <https://twitter.com/ADPCI>

Association déclarée à la Préfecture du Nord régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siret : 80799837200013 - déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 31590878559 auprès du préfet de région de Nord

10 rue du chemin de fer 59100 ROUBAIX – Tél: 03 20 22 34 28 – Fax: 03 20 22 49 50

Crédit du Nord – IBAN: FR 76 3007 6028 7334 5711 0020 066 – BIC: NORDFRPP